



Collectif Santé

Collectif des Professionnels de Santé pour le Bien Commun

FLASH INFO de Janvier 2023

« Etat d'Urgence Sanitaire » et « Etat de Vigilance Sanitaire »

Notre démocratie se meurt !

A l'occasion du **dixième « 49-3 »** engagé (en moins de trois mois) par le gouvernement le 15 décembre 2022, le **Collectif Santé** alerte sur **l'état de mort imminente** de notre démocratie.

D'autant que ce recours abusif au 49-3 n'est que l'aboutissement d'une politique anti-démocratique amorcée depuis déjà sept ans !

- Avec l'adoption en 2016 du régime d'exception appelé « Etat d'urgence » suite aux attentats,
- Avec, depuis bientôt trois ans, un nouvel « Etat d'Urgence » appelé « Sanitaire »,
- Lui-même en passe de devenir un **état permanent de « Vigilance Sanitaire »** !

Concrètement, de quoi s'agit-il ?

- **L'Etat d'Urgence Sanitaire** : a instauré de la discrimination avec le passe sanitaire et le statut vaccinal (limitation du droit au travail, du droit de circulation, du droit au soin, de l'accès aux loisirs, etc.) et a aggravé massivement la censure (sur les médias et les réseaux sociaux pour tout propos contraire à la doxa gouvernementale sur la gestion de la crise Covid).

- **L'Etat de « Vigilance sanitaire »** : a été instauré en catimini par la « *Loi portant diverses dispositions de vigilance sanitaire* » du 10 novembre 2021. Cette loi pérennise de très nombreuses mesures liberticides, au nom de la prévention, rebaptisée « Vigilance » ! Souvenez-vous du plan « vigi » pirate, déjà censé être temporaire, et pourtant toujours actif depuis 2016, année de son extension à 300 mesures ! Que la « vigilance » a bon dos !

- **Les dérives politiques, judiciaires et totalitaires de 2022** : avec le piétinement odieux des textes nationaux et internationaux encadrant la recherche médicale, avec une politique sanitaire confiée à des cabinets de conseils privés grassement payés, avec les conflits d'intérêt majeurs des principaux acteurs de la crise Covid cachés aux grand public, avec ces ministres mis en examens et indûment maintenus en poste...

Honte à cette génération de dirigeants, d'élus et de journalistes fossoyeurs de notre démocratie !

Pour tout savoir sur la dérive totalitaire en cours ?

Nous vous invitons à visualiser notre dernière vidéo intitulée : **De « l'Etat d'Urgence Sanitaire » à « l'Etat de Vigilance Sanitaire » : est-ce la fin de notre démocratie ?** dans laquelle nous rappelons les textes nationaux et internationaux bafoués par nos dirigeants, en pleine dérive totalitaire, au nom de la « Vigilance Sanitaire ».

(Vous trouverez le QR code de la vidéo en page 2)

Mais alors que faire ?

Pour en finir avec ce **véritable coup d'état** contre nos institutions, le **Collectif Santé** propose **quatre mesures** visant à rétablir l'Etat de Droit :

1. **Une commission d'enquête mixte** pour identifier les préjudices et leurs responsables dans la gestion de la crise covid.
2. **Le retour au strict respect de la Constitution Française** et l'affichage de ses Principes intangibles dans les lycées, les facultés et les mairies.
3. **L'instauration d'une « loi cadre »** rendant impossible la confiscation du pouvoir par l'exécutif.
4. **L'abrogation immédiate** de tout « Etat d'urgence sanitaire » ou « d'Etat de vigilance sanitaire ».

Vous trouverez les détails de chaque proposition dans la vidéo, en suivant le lien :



Qui sommes-nous ?

Le **Collectif Santé** est constitué de professionnels de santé **de terrain** de tous horizons, **apartisans, a-syndicaux, sans conflit d'intérêt** et, avant tout, **soucieux du bien commun**.

Liens / contacts

Site internet : <https://www.collectifdesprofessionnelsdesantepourlebiencommun.com/>

Adresse Mail : contact-collectifsanté@protonmail.com

Fil d'infos Telegram : <https://t.me/collectifsante>

Chaine YT : <https://www.youtube.com/channel/UCzapABcmehUc9q3uerNQ0lw>
...Censurée 3 mois !

Page FB : <https://www.facebook.com/collectifdesprofessionnelsdesantepourlebiencommun>
...Censurée 15 jours !

**« En tant que Professionnels de Santé, nous avons notre mot à dire !
Il est de notre devoir de prendre la parole pour informer les citoyens avec objectivité
et sans conflit d'intérêt »**